

**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire (« l'Assemblée Générale ») des Actionnaires de Fortis SA/NV  
qui se tiendront à Gand le 28 avril 2009  
**MODELE DE PROCURATION****

**Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent formulaire  
à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.**

**ATTENTION : Tenant compte de la spécificité de l'Assemblée il y a lieu d'indiquer dans chacun des volets,  
le nombre d'actions vous donnant droit de vote.**

**Attention !** Nous rappelons que (i) pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de tout autre organisme financier, il est indispensable d'également procéder au blocage de leurs actions via leur institution financière et (ii) pour les actionnaires détenteurs d'actions physiques, il est indispensable d'également donner instruction à leur institution financière auprès de laquelle ils déposent leurs actions d'aviser la société de leur intention de se faire représenter.

Le/la soussigné(e)

Nom/Dénomination :

Prénom

Adresse :

**DECLARE avoir été informé(e) de la tenue :**

de l'**Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV** qui se tiendra  
le mardi 28 avril 2009 à 10 h 30, au Flanders Expo, Maaltekouter 1 à 9051 Gand.

**DECLARE avoir été informé(e) que ladite Assemblée Générale se compose de deux volets, à savoir :**

➤ **UN VOLET 1 :**

**Relatif au point 2 de l'ordre du jour concernant le projet BNP Paribas** et pour lequel il/elle ne pourra, le échéant, exercer ses droits de vote que pour autant qu'il/elle ait été actionnaire le 14 octobre 2008 et qu'il/elle le soit encore à la date de la présente et à concurrence du nombre d'actions dont il/elle était titulaire au 14 octobre 2008, et dont il/elle est toujours titulaire à la date à laquelle il/elle remplit les formalités d'admission. *Ces restrictions pourraient toutefois ne pas être d'application le jour de l'Assemblée Générale dans le cas où l'arrêt ayant fixé ces restrictions serait réformé avant la tenue de l'Assemblée Générale de Fortis SA/NV*

A SAVOIR.....actions Fortis bloquées auprès de.....

**Attention**

*Si vous ne répondez pas à ce critère de détention d'actions en date du 14 octobre 2008, mais que vous êtes devenu actionnaire depuis lors, il vous est loisible de vous faire représenter pour le second volet de l'Assemblée Générale.*

*Veuillez dans ce cas indiquer comme nombre d'actions le chiffre « 0 » dans le volet 1 ci-dessus.*

➤ **UN VOLET 2 :**

**Relatif aux points 3 à 7 de l'ordre du jour** et pour lequel il/elle pourra exercer ses droits de vote à concurrence du nombre d'actions dont il/elle est titulaire à la date de la présente et limité au nombre d'actions pour lesquelles il/elle a rempli les formalités en vue de la présente Assemblée Générale.

A SAVOIR.....actions Fortis bloquées auprès de.....

**SOUHAITE se faire représenter :**

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV pour tous les points à l'ordre du jour et donne à cet effet pouvoir, avec faculté de substitution, à,

Nom, Prénom :

Adresse :

(I) *Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, Fortis en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée Générale et votera dans le sens que vous avez indiqué.  
A défaut de préciser ce sens, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.*

**AFIN DE VOTER en son nom sur tous les points suivants à l'ORDRE DU JOUR**

**VOLET 1**

2. Proposition d'approuver le projet fondé, d'une part, sur l'adossement de Fortis Banque SA/NV à BNP Paribas S.A. et, d'autre part, sur la consolidation du modèle de bancassurance à travers une vente par Fortis Insurance N.V. de 25% des actions plus une action de Fortis Insurance Belgium SA/NV à Fortis Banque SA/NV et à travers la création d'un partenariat stratégique entre le Groupe BNP Paribas (en ce compris Fortis Banque SA/NV) et le Groupe Fortis. Les termes et conditions de ce projet sont stipulés dans une convention conclue entre Fortis SA/NV, Fortis N.V., Fortis Brussels SA/NV, Fortis Utrecht N.V., Fortis Insurance N.V., BNP Paribas S.A., la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV, l'Etat belge, Fortis Banque SA/NV et Fortis Insurance Belgium SA/NV et sont résumés dans la circulaire destinée aux actionnaires

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

**VOLET 2**

**3. Rapport et Comptes annuels, Dividende et Décharge**

3.1 Rapport et Comptes annuels

- 3.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2008  
**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 3.1.4 Approbation de l'affectation des résultats de la société pour l'exercice 2007  
**Pour**     **Contre**     **Abstention**

3.3 Décharge

- 3.3.1 Proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 3.3.2 Proposition de donner décharge aux commissaires pour l'exercice 2008.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

**5 Conseil d'Administration - Nominations**

- 5.1 Proposition de nommer Monsieur Frank Arts, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 5.2 Proposition de nommer le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 5.3 Proposition de nommer Monsieur Roel Nieuwdorp, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 5.4 Proposition de nommer Monsieur Lionel Perl, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 5.5 Proposition de nommer Monsieur Jin Shaoliang, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

**6 Acquisition et aliénation de Fortis Units**

- 6.1. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils d'Administration de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à acquérir des Fortis Units dans lesquelles des actions Fortis SA/NV jumelées sont incluses, à concurrence de maximum 10% des actions émises, pour des contre-valeurs équivalentes au cours de clôture de la Fortis Unit sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam le jour qui précède immédiatement l'acquisition et augmentée de quinze pour-cent (15%) au maximum ou diminuée de quinze pour-cent (15%) au maximum

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

- 6.2 Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils d'Administration de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à aliéner aux conditions qu'il déterminera, des Fortis Units dans lesquelles des actions Fortis SA/NV jumelées sont incluses.

**Pour**     **Contre**     **Abstention**

## 7 Modification des statuts

### 7.1. Section : CAPITAL – ACTIONS

Article 8 : Capital

7.1.1. Proposition de d'abord restructurer les fonds propres de la société et de réduire le capital social en vue d'apurer les pertes reportées attendues de EUR 22.506.376.781,48 subies par la Société fin 2008 (Comptes statutaires en Belgian GAAP fin 2008), de la manière suivante :

- Réduction de la rubrique « Réserves disponibles » d'un montant d'EUR 5.357.718.878,08 ;
- Réduction de la rubrique « Primes d'émission » d'un montant d'EUR 9.239.682.069,75 ;
- Réduction de la rubrique « Réserve légale » d'un montant d'EUR 660.385.483,55 ;
- Réduction de la rubrique « Capital souscrit » d'EUR 7.248.590.350,10.

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

7.1.2. Proposition d'ensuite réduire encore le capital social de la société d'un montant d'EUR 2.475.574.860,76 et de comptabiliser ce montant sous la rubrique « Réserves disponibles » et de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

*« Le capital social est fixé à un milliard cinquante-six millions neuf cent nonante-six mille quarante-quatre euros et seize cents (1.056.996.044,16 EUR) et est entièrement libéré. Il est représenté par deux milliards cinq cent seize millions six cent cinquante-sept mille deux cent quarante-huit (2.516.657.248) actions jumelées sans désignation de valeur nominale. »*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

### 7.2 Section : CAPITAL – ACTIONS

Article 9 : Capital autorisé

7.2.2. Proposition d'annuler le solde non utilisé du capital autorisé, mentionné dans l'article 9 a) des statuts, existant à la date de publication dans le Moniteur belge des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et de modifier ce paragraphe a) qui sera libellé comme suit :

*« a) Sans préjudice du principe du jumelage des actions, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de deux cent dix millions (EUR 210.000.000) euros. Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de trois ans à partir de la date de publication dans le Moniteur belge des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 avril 2009. »*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

### 7.3 Section : CONSEIL D'ADMINISTRATION – MANAGEMENT

Proposition de modifier l'article 13 a) première phrase comme suit :

*« Le conseil d'administration est composé de onze membres au plus »*

**Pour**  **Contre**  **Abstention**

Fait à ..... , le ..... 2009.

signature(s)\*

*\*Les procurations d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-propriétaire ne sont valables que conjointement et établies au nom du même mandataire.*

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de nécessité :

Privé : .....

Bureau : .....

e-mail : .....

**Le présent document doit parvenir au plus tard le mardi 21 avril 2009 à 19 heures à la société mentionnée ci-dessous.**

**Fortis SA/NV**

**Corporate Administration - 1WA2A**

**Rue Royale 20 - 1000 Bruxelles – Belgique**

**Tél. : 0800/12025 (Belgique) ou +32 (0)2 565 59 40 (à partir de l'étranger)**

**Fax. : +32 (0)2 565 23 84**

**E-mail : corporate.adm@fortis.com**